

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 MAI 2022 A LA MAIRIE

Le 19 mai 2022 à 20 h, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SAUGET Gérard, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le 12 mai 2022.

Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre – Adhésion de la commune d'Eguzon-Chantôme

Par délibération du 31 janvier 2022, la Commune d'EGUZON-CHANTÔME a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.

Par délibération du 18 mars 2022, le Comité du Syndicat a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de cette nouvelle commune qui porterait à 226 le nombre des communes adhérentes, plus Châteauroux Métropole (14 communes).

Le Conseil municipal, réuni en session ordinaire le 19 mai 2022 à 20 h par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention approuve l'adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre et approuve les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre mis à jour en conséquence.

Choix du mode de publicité des actes et des décisions réglementaires

Considérant le décret n°2021-1311 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le Conseil municipal décide de choisir la publication des actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles seront en effet rendus publics par publication sur papier avec mise à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser une participation mensuelle de 20 % aux agents pouvant justifier d'une adhésion à la Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée et Individuelle.

Demande de subventions 2022 :

Considérant les dossiers de demandes de subventions des différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes : Les AFN – 150 €, le Souvenir Français – 150 €, Le Relais des Pas Sages – 1000 €, l'école de Pellevoisin – 700 €.

Tarifs 2022/2023 de la cantine et de la garderie périscolaires

Considérant l'augmentation du coût des services rendus par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe comme suit, pour l'année scolaire 2022-2023, à compter du 1er septembre 2022, les tarifs des repas de cantine et de garderie périscolaire :

- repas pour un enfant de maternelle : 2,85 €, pour un enfant du primaire : 3,18 €, par les adultes (enseignants ou personnel de service de l'école) : 5,10 €, pour un enfant de maternelle domicilié hors commune du RPI Pellevoisin/Heugnes : 3,31 €, pour un enfant du primaire domicilié hors commune du RPI Pellevoisin/Heugnes : 3,68 €,
- par séquence de garderie périscolaire (matin ou soir) : 1,36 €. Pour les retards, une facturation supplémentaire de 1 euro à la minute à partir de 18 h 30.

Avenant à la convention au service instructeur de l'urbanisme du Pays de Valençay en Berry

En raison de l'activité du service qui ne cesse d'augmenter et des frais liés à la dématérialisation du droit des sols, le Conseil municipal accepte l'avenant à la convention à compter du 1^{er} janvier 2022 la cotisation annuelle sera de 1€77/ habitant.

Les loyers OPAC de l'Indre des logements communaux au 1^{er} juillet 2022

Considérant que l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) est en hausse à 0,42 % au second trimestre 2021 et l'augmentation retenue et appliquée par l'OPAC 36 au 1^{er} janvier 2022 est de 0,42 %. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter de 0,42 % les loyers des logements communaux gérés par l'OPAC de l'Indre à compter 1^{er} juillet 2022.